



17 juin 2020. Intervention en qualité de Rapporteur du groupe de travail « Sport » devant la Commission Culture, Éducation et Communication.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S  
E



# 17 juin 2020. Intervention en qualité de Rapporteur du groupe de travail « Sport » devant la Commission Culture, Éducation et Communication.

Paris, le 17 juin 2020  
Intervention de M. Jean-Jacques Lozach,  
Rapporteur du groupe de travail  
« Sport »

Mes chers collègues,  
Nous voici arrivés au terme de nos travaux dans le cadre de notre groupe de travail consacré au sport. À sa création, je remercie également mes collègues membres du groupe de travail : Céline Boulay-Espérrenne, Nicole Duranton, Minelle Jouve, Antoine Karam, Claude Kern et Michel Savin.

Le groupe de travail a été constitué en mars afin d'assurer le suivi de la crise sanitaire dans le secteur du sport, d'examiner les modalités du déconfinement et de réfléchir à des mesures permettant d'accompagner la relance économique de ce secteur.

Notre constat à l'issue de deux mois d'auditions est sans appel : la situation du sport est grave et son avenir n'est pas assuré compte tenu des incertitudes qui demeurent.

Pour ce qui concerne les opérateurs économiques, les entreprises réunies par CNOOS (Sport & Cyclisme) montrent que plus de 84 % des structures ont suspendu leur activité pendant le confinement ; 54,6 % ont placé l'intégralité de leur personnel en activité partielle ; 76 % des industriels du secteur ont connu un arrêt total de leur activité de production et 70 % des entreprises dans l'attente d'avoir mis leurs salariés en chômage partiel.

Sur le plan sportif, on peut rappeler que toutes les compétitions ont été arrêtées à l'issue du discours du Premier ministre du 28 avril à l'Assemblée nationale avec pour objectif de les reprendre en septembre. La crise sanitaire a entraîné également en cause l'activité des organismes sportifs. Amaury sport organisation (ASO) a ainsi annulé une quinzaine d'événements internationaux de semi-marathon et le marathon de Paris, l'épreuve cycliste Liège-Bastogne-Liège, le Tour de France à la Voile, etc.).

Longtemps, l'ont peut-être cru, ces événements étaient reportés. C'est le cas du tournoi de French Open qui a lieu du 28 au 29 septembre 2020. La FFT a pour sa part reporté le tournoi de Roland Garros du 20 septembre au 4 octobre 2020.

Le président du syndicat Première Ligue, Bernard Caiazzo, estime que la perte des clubs de football du fait de l'arrêt des matches devrait s'établir entre 500 et 600 M€. Une reprise des matches à huis-clos réduirait de facto les recettes de billetterie et de marketing et aurait un impact sur le montant des droits de retransmission télévisée, le « produit » football à huis clos étant dévalorisé, les diffuseurs ne manqueront pas de renégocier le tarif des droits.

Le groupe de travail constate qu'à ce jour aucun plan de relance digne de ce nom n'a été présenté et mis en œuvre. Alors que le président du Comité national olympique et sportif français (CNOOS), Denis Masseglia, avait estimé le 12 mai que 20 % des clubs étaient en difficulté, nous considérons que cette proportion a, sans nul doute, significativement augmenté à la mi-juin.

Ensuite, les clubs et les acteurs économiques et professionnels pourraient même s'aggraver à mesure que les dispositifs d'aides mis en place au début de la crise seront levés et que la crise économique pourra prendre de l'ampleur avec une hausse prévisible du nombre de faillites d'entreprises et des licenciements, y compris dans le sport.

Le déconfinement dans le sport s'accompagne donc d'une grande incertitude et suscite un début d'inquiétude quant à la pérennité de nombreuses structures. De nombreux acteurs appellent donc de leurs vœux un « plan Marshall » pour le sport pour une durée de 3 à 4 ans.

Les acteurs économiques et professionnels doivent pouvoir bénéficier des dispositions adoptées par le Gouvernement à destination des entreprises qu'il s'agisse du report des charges sociales, du régime de l'activité partielle, du financement du chômage partiel, ainsi que la garantie apportée par l'Etat aux emprunts souscrits auprès des établissements bancaires.

Ces mesures ont été extrêmement précieuses pour permettre à toutes ces structures, souvent de petite taille, de supporter le choc d'un arrêt le plus souvent total de leur activité. Il n'est toutefois pas acquis que ces dispositions soient aujourd'hui suffisantes compte tenu des spécificités du secteur sportif.

Le déconfinement est, en effet, plus long à s'opérer dans le secteur du sport que dans la plupart des autres secteurs économiques.

Sur le plan sportif, il faut rappeler que les clubs sont des structures qui doivent respecter les protocoles adaptés à la reprise de chaque activité sportive. Un guide a même été diffusé qui recense l'ensemble des bonnes pratiques. D'autres guides ont également été réalisés qui s'adressent aux collectivités territoriales, aux sports de haut niveau et au secteur médical intervenant dans le secteur sportif.

En dépit de ces efforts pour favoriser le déconfinement du sport, beaucoup trop de nuages continuent à obscurcir l'horizon du secteur sportif, notamment professionnel. Si le football professionnel peut envisager de reprendre les compétitions en août à huis clos compte tenu du poids des droits télévisés dans ses revenus, ce n'est pas le cas des autres disciplines.

Les clubs sont par ailleurs incapables de maîtriser les spécificités collectives territoriales dont les présidents doivent changer à l'issue de la crise sanitaire.

Pour les présidents des ligues professionnelles, il est fondamental que les compétitions puissent reprendre normalement en septembre au plus tard.

Le groupe de travail peut donc souhaiter à l'issue de la situation des clubs rester très éloigné d'une telle idée. L'urgence est d'adopter très vite des mesures pour passer la crise avant de songer à inventer le sport de demain.

## Les 10 propositions du groupe de travail

1. Mettre en place un plan global pour soutenir le secteur du sport à la reprise de septembre 2020

Comme je l'explique, le secteur du sport a bénéficié de plusieurs dispositifs mis en place par l'Etat pour soutenir les entreprises et le secteur associatif pendant la crise sanitaire. A contrario le même secteur du sport a beaucoup souffert de la décision prise par l'Etat de mettre un terme, de manière prémature, aux championnats professionnels. Ce grave préjudice - dont on ne mesure pas encore exactement l'ampleur - justifie également aujourd'hui que l'Etat s'engage à mobiliser des moyens particuliers pour aider les clubs victimes de la crise sanitaire et d'une décision unilatérale de la puissance publique.

Le groupe de travail considère que ces mesures doivent reposer sur le **maintien pendant plusieurs mois encore des dispositifs généraux mis en place depuis le mois de mars** (report des charges sociales, régime de l'activité partielle, financement du chômage partiel, garantie apportée par l'Etat aux emprunts souscrits auprès des établissements bancaires) et des aides spécifiques au secteur du sport.

Les aides spécifiques pourraient quant à elles porter sur la fiscalité proposée au sport (= **taxe Buffet**) mais également sur une aide à destination des jeunes pour encourager leur inscription dans des clubs, sur un assouplissement de la « loi Evin » et sur un accompagnement financier de la part des fédérations et des comités olympiques des Jeux.

Le groupe de travail considère que ces nouvelles aides doivent s'accompagner de contreparties de la part du secteur sportif.

Les clubs pourraient, par exemple, pérenniser leur implication dans le dispositif 252C (Sport santé - culture civisme) afin de faire vivre le lien encore fragile qui a été créé entre les structures sportives et l'Education nationale. Les clubs pourraient également s'engager plus fortement dans la voie d'une maîtrise des salaires.

2. Créer un crédit d'impôt dédié aux annonceurs dans le sport

Afin d'inciter les annonceurs du sport à maintenir leur implication dans le sport, le groupe de travail propose la création d'un crédit d'impôt « annonceurs » qui permettrait d'encourager l'achat d'espaces dans les stades et sur les abords des compétitions. Ce dispositif pourra également intégrer à un dispositif plus large concernant les annonces audiovisuelles et médiatiques audiovisuelles et la presse tel qu'il a été soutenu par la commission de la culture.

3. Assouplir la loi Evin dans les enseignes sportives pour la reouverture en 2020

Le régime d'autorisation pour permettre aux clubs de vendre de l'alcool dès la saison qui a été soutenu par la commission de la culture.

4. Élaborer un mécanisme de garantie du paiement aux collectivités territoriales des redevances d'occupation demandées aux clubs professionnels pour l'usage des encintes sportives

Le contexte actuel pourra amener certains clubs à se retrouver en difficulté pour s'acquitter de la redevance. Pour autant il semble peu justifié de suspendre le paiement de cette redevance ne serait-ce que pour des raisons d'équité entre les clubs.

Le groupe de travail propose donc qu'en cas de difficulté de paiement de la redevance des clubs, l'Etat, en lien avec la fédération et l'éventuelle ligue concernée, examine la possibilité de créer un dispositif de soutien mutualisé permettant - sur le modèle du prêt garanti par l'Etat (PGE) souscrit par l'Etat - de soutenir les clubs dans la redevance pour la location de leurs enclos sportifs tout en préservant les collectivités territoriales.

5. Augmenter les moyens de l'ANS pour renforcer son action territoriale

Le groupe de travail reste très attaché au principe selon lequel « sport doit financer le sport », ce principe n'est pas compatible avec le plafonnement par l'Etat des taxes affectées au sport. Au-delà de ce principe essentiel qui n'est plus respecté depuis de trop nombreuses années, les demandes d'autorisation pourront être déclinées dans les deux dernières années de la crise sanitaire si une nouvelle loi n'est pas adoptée.

Le groupe de travail propose donc d'autoriser la consommation dans les stades de certains alcools et certaines publicités pendant deux ans, jusqu'à la fin de la saison 2023/2022, et ensuite de réaliser une évaluation indépendante pour prévenir ou non cette évolution. Un tel dispositif doit permettre de favoriser le retour des supporters dans les stades lorsque les contraintes portant sur les grands rassemblements seront levées et d'aider économiquement les clubs.

6. Mettre en place l'organisation territoriale de l'Agence nationale du sport au second semestre 2020

Le groupe de travail demande que les organismes territoriaux de l'Agence nationale du sport soient maintenant publiés dans les meilleures délais et, en tout état de cause, au cours du second semestre 2020. Il est urgent de pouvoir associer tous les acteurs locaux à la conduite des politiques territoriales du sport.

7. Adopter un moratoire sur la réforme des CTS jusqu'en 2024

Le groupe de travail considère indispensable de stabiliser la situation des CTS dans la perspective des prochaines échéances sportives majeures. La proposition des tiers de confiance consistant à « resserrer » le corps des CTS autour des directeurs techniques nationaux et des entraîneurs nationaux et à le doter d'une véritable fonction RH constitue une piste intéressante mais qui doit encore être étudiée et concrétisée. Dans ces conditions, le groupe de travail propose que la situation des CTS fasse l'objet d'un moratoire jusqu'à 2024 afin de leur permettre de préparer les Jeux olympiques de Paris 2024.

Concrètement, les organismes territoriaux devraient être autorisés à la pratique sportive. La crise sanitaire a rétabli les règles de la pratique sportive. Beaucoup de pratiquants ont substitué à leur pratique en club une pratique dématérialisée et/ou des exercices individuels. En matière de pratique sportive également, il n'y aura pas de retour à la normale. Les clubs devront repenser leur organisation et leur offre pour redevenir attractifs.

Le « sport santé » constitue un autre terrain de développement pour les clubs. Le sport peut, sans aucun doute, jouer un rôle plus important pour accompagner les rémissions de nombreux patients, il pourra surtout être plus largement conseillé dans une logique de prévention de certaines pathologies. Dans ces conditions, le groupe de travail propose de décliner le principe de la pratique sportive pour les jeunes, la soutien aux athlètes et le développement du sport féminin.

8. Créez un « Pass Sport » pour encourager les 14-20 ans à pratiquer un sport en club

Ce « Pass Sport » consisterait en un crédit de 500 euros dédié à l'achat de licences, à l'accès à des équipements sportifs (piscine, patinoire...) ainsi qu'à des animations sportives hors périodes scolaires.

Le groupe de travail estime que la création d'un tel « Pass Sport » apparaît aujourd'hui particulièrement pertinente dans le contexte de sortie de crise sanitaire et compte tenu de la nécessité de retrouver un lien entre la jeunesse et les structures sportives.

9. Mettre à l'aise les athlètes fragilisés par la reprise des Jeux Olympiques de Tokyo

Faut-il rappeler que les athlètes de haut niveau sont également une fraction de la population. En 2016, la délégation française envoyée aux Jeux Olympiques vivait en dessous du seuil de pauvreté, soit moins de 1 026€ par mois. Le groupe de travail craint que la situation financière de nombreux athlètes de haut niveau se dégrade encore dans les prochaines mois jusqu'à compromettre leurs performances - voire leur participation - aux Jeux de Tokyo.

Dans ces conditions, le groupe de travail soutient la proposition de l'ANS d'attribuer des bourses mensuelles pouvant aller jusqu'à 3 000 € (compte tenu des autres aides auxquelles ils sont éligibles) aux athlètes qui en feraiient la demande.

10. Mobiliser des fonds en faveur des clubs et des fédérations pour les aider à mieux valoriser leurs infrastructures

Le développement du sport peut se décliner par le même compte tenu des valeurs, des perspectives et créer pour les sportifs et de l'attente du public. Il constitue, par ailleurs, un facteur de développement économique pour les clubs qui peuvent ainsi mieux utiliser leurs infrastructures et donc rentabiliser plus rapidement leurs investissements dans les stades, les centres d'entraînement, les installations médicales...

Le groupe de travail appelle donc de ses vœux l'adoption de mesures ciblées en faveur du développement du sport féminin.

Voula mes chers collègues nos propositions qui sont les fruits de nos travaux. Il s'agit de propositions collectives qui poussent toutes dans le même sens. Je crois que la ministre des sports serait bien inspirée d'accorder son attention à ces propositions sénatoriales qui sont à la fois concertées, ambitieuses et cohérentes.

je vous remercie.